

PROCES-VERBAL

Réunion du Comité syndical du 18 décembre 2025

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Pays de Gex Agglomération**

M. Vincent SCATTOLIN – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Aurélie GODARD-CHARILLON – M. Max GIRIAT, M. Jacques DUBOUT suppléant de M. Patrice DUNAND

– **Thonon Agglomération**

Mme Marie-Pierre BERTHIER– Mme Claire CHUINARD

- **Annemasse Agglomération**

M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD - M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - Mme Nadine JACQUIER

– **Communauté de communes du Genevois**

M. Laurent DUPAIN suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – M. Michel MERMIN - Mme Carole VINCENT– M. Florent BENOIT

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien et Faucigny Glières**

M. Catherine BRUN - M. Benjamin VIBERT

– **Communauté de communes Arve et Salève**

- M. Sébastien JAVOQUES

Excusés :

M. Denis LINGLIN – M. Patrice DUNAND – Mme Annick GROSROYAT - M. Cyril DEMOLIS - M. Daniel RAPHOZ - M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Régis PETIT - M. Stéphane VALLI - M. Philippe MONET – M. Jean-Luc SOULAT – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Christophe ARMINJON - Mme Chrystelle BEURRIER – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Jean-Claude TERRIER - M. Yves MASSAROTTI - M. Claude THABUIS – M. Eddi ETIENNE - M. Pierrick DUCIMETIERE - Mme Nadine PERINET

ORDRE DU JOUR

I. ADMINISTRATION GENERALE.....	3
POINT N°1 – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	3
POINT N°2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2025.....	3
POINT N°3 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU	3
POINT N°4 - DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) POUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2026 DU BUDGET, PRINCIPAL BUDGET ANNEXE SCOT ET BUDGET ANNEXE AOM	3
1. Contexte général.....	14
2. Bilan et orientations stratégiques.....	15
3.1. Budget principal	15
3.2. Budgets annexes	16
POINT N°5 - DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET PMGF, LE BUDGET SCOT, LE BUDGET AOM, AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026.....	17
II. GRAND GENEVE	20
III. CULTURE.....	20
POINT N°1 - FONDS CULTUREL GRAND GENEVE : APPROBATION DU REGLEMENT, DU CALENDRIER, DE L’ENVELOPPE ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE	20
IV. TRANSITION ECOLOGIQUE	22
POINT N°1 - DISTRIBUTION DE LA SYNTHESE DE L’ETUDE SUR LE FONCIER AGRICOLE (SAFER°).....	22
V. MOBILITE	23
POINT N°1 - INFORMATION DEPLOIEMENT VEHICULE D’AUTOPARTAGE CITIZ A VALSERHONE	23
POINT N°2 CONVENTION POUR L’ELABORATION CONCERTEE DU DOSSIER DE DEMANDE DE STATUT DU SERM FRANCO-SUISSE	23
VII. COLLEGE AOM DU GENEVOIS FRANCAIS.....	26
POINT N°1 - DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE.....	26
POINT N°2 - PROJET DE DELIBERATION TCSP ANNEMASSE-BONNE 35 rte Taninges.....	26
Les lots de copropriété suivants :.....	27
V. DIVERS	28
POINT N°1 – POINT D’INFORMATION SUR LES PROCHAINES DATES D’INSTANCES DU POLE METROPOLITAIN EN 2025 ET EN 2026	28

I. ADMINISTRATION GENERALE

POINT N°1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président désigne Monsieur Vincent SCATTOLIN comme secrétaire de séance.

POINT N°2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2025

Le compte-rendu de la réunion du 26 septembre 2025 est adopté à l'unanimité

POINT N°3 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU

Monsieur le Président informe des décisions prises conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués :

Concernant la Commission d'Indemnisation à l'Amiable relative au projet de prolongement du Tramway sur Annemasse – phase 2 (CIAT) :

- **D2025-48** Décision « Travaux de prolongement du Tramway Annemasse Genève –Demande d'indemnisation n° T90-07-2025 de la SARL MOBILE MULTIMEDIA (enseigne : MMS « Save » et « Docteur Ordinateur »)
- **D2025-49** Décision « Travaux de prolongement du Tramway Annemasse Genève –Demande d'indemnisation n° T93-09-2025 de la SELARL PHARMACIE CROIX VERTE
- **D2025-50** Décision « Travaux de prolongement du Tramway Annemasse Genève –Demande d'indemnisation n° T91-09-2025 de la E.I PIGUET SONIA (enseigne : LE KHEDIVE)
- **D2025-51** Décision « Travaux de prolongement du Tramway Annemasse Genève –Demande d'indemnisation n° T96-09-2025 de la SARL ETIENNE (enseigne : Mon Petit Boulanger Chéri); SARL ETIENNE

Délibération Bureau du 05 décembre 2025 :

- **BU2025-35** Adhésion à la nouvelle convention de participation santé MNT mise en place par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG 74)
- **BU2025-36** Convention « cadre management et accompagnement » adhésion au service du Centre de Gestion de la Haute-Savoie (CDG 74)
- **BU2025-37** Avis sur le projet de requalification et de sécurisation de la RD 903

Délibération du Bureau-AOM du 05 décembre 2025

- **BU2025-AOM-08** Convention d'entente intercommunale sur les services à la mobilité : autorisation de signature du marché de covoiturage

POINT N°4 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) POUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2026 DU BUDGET, PRINCIPAL BUDGET ANNEXE SCOT ET BUDGET ANNEXE AOM

Christian DUPESSEY rappelle que le débat d'orientation budgétaire 2026 et la préparation des Budgets primitifs 2026 s'inscrivent pleinement dans la feuille de route politique 2020-2026 adoptée le 26 mars 2021 et par l'ensemble des intercommunalités membres, ainsi que dans la trajectoire budgétaire définie par le Comité syndical en décembre 2021. Cette année constituer par ailleurs une année de transition et d'installation d'une nouvelle équipe mi-2026, suites aux élections municipales et au renouvellement des instances communautaires.

Pour l'année 2026, Christian DUPESSEY présente le calendrier d'élaboration du budget primitif, qui s'articule autour des étapes suivantes :

- *Octobre/novembre 2025 : Processus de dialogue budgétaire avec les services et les Vice-présidents délégués.*
- *5 décembre 2025 : Orientations budgétaires du Bureau du Pôle métropolitain.*
- *18 décembre 2025 : Débat d'orientation budgétaire (DOB) en Comité syndical.*
- *6 février 2026 : Vote du budget primitif (BP) 2026 en Comité syndical.*

Il souligne que ces cadres structurants guident l'action du Pôle métropolitain autour de priorités clairement identifiées, notamment la transition écologique comme fil directeur à l'ensemble de nos actions, les coopérations territoriales et transfrontalières, ainsi que la maîtrise des impacts de la croissance du territoire.

Il indique que le développement des services et des projets portés par le Pôle métropolitain, en particulier dans les domaines de la mobilité et de l'aménagement du territoire, conjugué aux transferts de compétences opérés par les EPCI membres, a conduit à la création de budgets annexes dédiés au SCoT et à l'AOM. Ces évolutions rendent nécessaire une approche budgétaire à la fois priorisée et prospective, tenant compte des réalisations de l'année précédente et des nouveaux périmètres de compétences.

Les orientations budgétaires proposées pour 2026 visent ainsi à assurer la mise en œuvre de la feuille de route politique tout en respectant la trajectoire financière du Pôle métropolitain. Elles poursuivent l'objectif de renforcer l'autofinancement et d'intégrer pleinement les impacts financiers liés aux compétences transférées, notamment en matière d'investissement pour l'AOM, afin de garantir la soutenabilité et la cohérence de l'action publique à l'échelle du Genevois français.

Les propositions de contributions pour 2026 reflètent une volonté de garantir l'autofinancement et d'intégrer les transferts de compétences dans une vision prospective :

• **Budget Principal** : 5,72 €/habitant (contre 7,01 € en 2025) pour les 8 EPCI membres. Il convient de souligner ici que la contribution sur les missions socles est stable depuis 2020.

• **Budget Annexe SCOT** :

- 1,70 €/habitant pour Terre Valserhône l'Interco, Pays de Gex Agglo et la CC du Genevois ;
- 2,27 €/habitant pour Annemasse Agglo, en raison de charges transférées complémentaires (procédures spécifiques liées au SCOT existant d'Annemasse Agglo).

• **Convention d'entente Mobilité** : 2,58 €/habitant, incluant les services de covoiturage et d'autopartage pour le Pôle métropolitain-AOM (CC du Genevois et Annemasse Agglo), Pays de Gex Agglo, Thonon Agglomération et Terre Valserhône l'Interco.

Christian DUPESSEY souligne que le Pôle métropolitain du Genevois français renforce ses politiques contractuelles et ses partenariats pour mobiliser les acteurs locaux et sécuriser des financements. À l'échelle du Grand Genève, le Projet d'agglomération 5 (2028-2032), représente de 178 M€ d'investissements dans le Genevois français, et les accords, signés le 26 novembre dernier, de co-investissement avec le Canton de Genève ou celui sur les déficits d'exploitation des lignes de bus transfrontalières avec les Cantons de Genève et Vaud illustrent cette dynamique. Localement, le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) et les financements ADEME (Contrat Chaleur Renouvelable, AMI Économie Sociale et Solidaire), de la Banque des Territoires renforcent la cohérence des actions en faveur de la transition écologique et du développement territorial. Ces dispositifs permettent de mutualiser les ressources et d'optimiser l'impact des projets.

Frédéric BESSAT, Directeur Général des Services, présente ensuite le projet de budget principal 2026, marqué par une hausse significative des dépenses de personnel (passant de 1 651 315 € en 2025 à 3 403 360 € en 2026), liée à la montée en puissance des compétences transférées et notamment celles de l'AOM par Annemasse Agglo et la CC du Genevois. Ainsi, les dépenses de personnels ont

pratiquement doublé. Elles sont portées par le Budget principal, mais le Budget annexe AOM lui rembourse les charges supportées en matière de frais de personnels, d'administration générale, etc. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 961 889 €, équilibrées par les recettes, tandis que l'investissement atteint 8 261 195 €. Cela concerne essentiellement le Contrat Chaleur Renouvelable du Genevois français (8 000 000 €), conclu avec l'ADEME et pour lequel le Pôle métropolitain agit comme « guichet de proximité » pour les différents maîtres d'ouvrage. Des recettes externes (l'Etat avec le Fonds Vert, ADEME, INTERREG, Banque des Territoires) sont prévues pour couvrir une partie des dépenses du Budget principal mais restent incertaines et nécessitent une vigilance accrue pour en assurer la mobilisation.

BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF					
	2025		2026		
	Rappel BP 2025		Prévision BP 25 (cotisation à 5.72€)		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Gouvernance	217 500 €	100 000 €	197 148 €	155 000 €	
Mobilité	477 000 €	20 000 €	141 955 €	60 851 €	
Aménagement	141 000 €		174 500 €	51 000 €	
Transition écologique	275 740 €	73 500 €	290 968 €	135 350 €	
Economie-Formation	234 000 €	10 000 €	251 011 €	47 000 €	
Com- culture- participation	223 500 €	0€	169 500 €		
Personnel	1 651 315 €	202 000 €	3 403 360 €	1 718 286 €	
Fonctionnement	253 755.02	110 978 €	182 252 €	170 900 €	
vir. Section invest	52 911.66				
Report					
Ann recettes					
Amortissement	163 898.34 €		151 195 €		
Cotisations		3 174 142.02 €		2 623 702.00€	
Excédent					
Total fonctionnement	3 690 620.02 €	3 690 620.02 €	4 961 889.00 €	4 961 889.00 €	
Excédent inv.					
Régularisation					
Vir. Fonctionnement		52 911.66 €			
Amortissement		163 898.34 €		151 195 €	
Dépenses inv. (mobilier/travaux...)			20 000 €		
Logiciel			79 995 €		
Matériel informatique			40 000 €		
Frais insertion marché			1 200 €		
Mobilité	175 000 €	25 000 €	13 000 €		
Logiciel observation	65 210 €		7 000 €		
Inv INTERREG PLANETTE	120 000€	96 000 €	100 000 €	80 000 €	
Contrat Chaleur			8 000 000 €	8 000 000 €	
Restes à réaliser					
FCTVA		22 400 €		30 000 €	
Recettes excédent					
Total Section Investissement	360 210 €	360 210 €	8 261 195.00 €	8 261 195.00 €	

Monsieur Christian DUPESSEY propose d'effectuer une présentation thématique plus détaillée du projet de Budget Principal.

Présentation du Budget Principal

Aménagement du territoire

Monsieur Vincent SCATTOLIN, Premier Vice-président délégué à l'Aménagement du présente le budget relatif à l'aménagement du territoire.

InterSCoT du Genevois français :

- 2 Journées métropolitaines de l'Habitat
- 1 Livre Blanc de l'Habitat
- 1 Mise à jour de l'Atlas foncier
- 1 Expérimentation ZAN achevée ZAE du Bronze (Bonneville)

Grand Genève

- 1 dépôt du PA5
- 1 mise à jour de l'enquête Consommation avec formation des agents des collectivités
- 1 étude transfrontalière sur les parcours résidentiels en matière de logement

Il présente ensuite les actions phares envisagées pour l'année 2026 qui seront axées sur :

- **Relance de l'interSCOT :**
- Programme d'acculturation des nouveaux élus aux enjeux de l'aménagement dans le Genevois français
- Poursuite des travaux en lien avec le programme métropolitain d'actions sur le logement et l'habitat : Mise en œuvre du Livre Blanc de l'Habitat
- Suivi et accompagnement des sujets émergents : logement, foncier, gestion des déchets inertes, etc.
- **Renforcement des coopérations transfrontalières opérationnelles autour de projets :**
- Mise en œuvre des PA 3 à 5, préparation du PA6,
- Etudes territoriales en lien avec les projets de SERM, la liaison Jura-Léman-Salève, du CERN
- Expérimentations / Opérationnalisation autour des enjeux liés au logement, au foncier, à la gestion des déchets
- **+ Poursuite de l'élaboration du SCoT du Genevois français (Cf. Budget Annexe SCoT)**

Au regard de ce programme, le **budget principal proposé pour 2026 serait le suivant :**

- **Total dépenses : 174 500 € (contre 141 000 € en 2025) en fonctionnement**
- **Total Recettes : 51 000 € en fonctionnement**
- **Dépenses de 7 000 € en investissement**

Transition écologique

Monsieur Sébastien JAVOGUES, Vice-président délégué à la Transition écologique, présente le budget relatif à **la transition écologique**.

Bilan 2025 :

Stratégie-planification :

- Bilan PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) en cours dans les EPCI – Coordination pour la deuxième génération
- Elaboration d'une méthodologie « bilan carbone » pour le Grand Genève
- Validation et mise en œuvre du programme d'actions PACTE

Sensibilisation :

- Programme de formation " management de la transition / accompagnement au changement
- 5^{ème} édition de La Nuit est belle – 11 au 13 avril 2025 - Expérimentation Eclairage public
- Trame noire : Projet « pollution lumineuse » France 2030 - CNES
- Sensibilisation sur la pollution lumineuse en milieu scolaire (64 classes, 1600 élèves sur 2025-26)
- Actions d'information qualité de l'air,

Mise en œuvre d'actions :

- Troisième année du Contrat chaleur renouvelable 2023-2026
- Déploiement centrales villageoises (consolidation Haute-Savoie, déploiement dans l'Ain (PGA))
- Structuration filière photovoltaïque (AMI ADEME)

Monsieur Sébastien JAVOGUES poursuit en présentant les actions phares 2026 qui porteront sur :

Stratégie-planification :

- Etude « vulnérabilité » Genevois français
- Analyse des corridors et réservoirs biologiques du Grand Genève et identification de projets opérationnels
- Elaboration d'une méthodologie « bilan carbone » pour le Grand Genève (dans le cadre de POPGG)

- Formalisation du programme d'actions PACT'AIR2

Sensibilisation :

- Programme de formation " management de la transition / accompagnement au changement »
- 6^{ème} édition de La Nuit est belle – 9 octobre 2026
- Trame noire : poursuite du projet « pollution lumineuse » France 2030 – CNES
- Sensibilisation sur la pollution lumineuse en milieu scolaire – 2ème année

Mise en œuvre d'actions :

- Dernière année du Contrat chaleur renouvelable 2023-2026
- Déploiement sur tout le Genevois français des centrales villageoises (suivi 74+TVI et création d'une CV sur PGA)
- Finalisation filière photovoltaïque (AMI ADEME)

Au regard de ce programme, le **budget principal proposé pour 2026 serait le suivant :**

- **Total dépenses : 290 968 € (contre 275 740 € en 2025) en fonctionnement**

Développement économique et formation

Monsieur Christian DUPESSEY, Président, revient tout d'abord sur le **bilan des actions menées en 2025** en soulignant notamment :

Réalisé :

Innovation et entrepreneuriat

- French Tech Alpes : poursuite du partenariat, 45 adhérents (contre 30 en 2024), 5 lieux totems partenaires, 3 gros événements d'ampleur métropolitaine
- Incubateur ID CUBE (transition écologique et solidaire) : 12 nouveaux entrepreneurs, partenariat renforcé avec TVI et Gex aggro
- Fondation USMB : travail du renouvellement du partenariat pour 5 ans – 3 chaires académiques soutenues

Economie Circulaire

- Entrez dans la Boucle : 100 entreprises engagées sur le Genevois français, 11 collectivités impliquées dont 3 nouvelles : AA, CCFG et CCAM
- Forum Economie Circulaire France-Suisse : 3^è édition, 400 participants, +50% de suisses /2^è édition; nouveaux formats
- Atelier commande publique responsable : 28 inscrits, 22 participants, un nouveau territoire ;TVI

Emploi-Formation et ESR

- Cité des Métiers ; accompagnement à l'ouverture du nouveau Centre de Thonon aggro, environ 6 000 usagers sur 3 Centres (AA, TVI et CCFG) – un nouveau programme, « Label Entreprise Apprenante » pour accompagner 45 organismes au recrutement d'apprentis
- Programme Fr-Ch PLANETTE : de nouveaux équipements numériques pour accompagner la promotion des métiers, des formations et l'emploi dans la Transition écologique, un partenariat avec 50 organismes de l'emploi-formation-orientation à l'échelle du Grand Genève
- Grand Forma : Refonte site internet (cible jeunes), nouvelle édition du Forum des formations supérieures Grand Forma. Plus de 120 formations d'ESR sur le Genevois français (+50% entre 2018 et 2025)

Il présente ensuite les actions phares envisagées pour l'année 2026 qui seront axées sur :

Innovation et entrepreneuriat

- *French Tech Alpes* : poursuite du partenariat, augmentation du nombre d'adhérents, renforcement du lieu totem de la CCFG, rapprochement avec le pôle innovation USMB, accueil du French Tech Summit (400 entrepreneurs)
- *Incubateur ID CUBE (transition écologique et solidaire)* : augmentation du nombre d'entrepreneurs, partenariat renforcé avec Archparc, FMBD et USMB
- *Fondation USMB* : lancement de nouveaux programmes collaboratifs (chaires, projets émergents) et valorisation du lien Recherche-Entreprises- Territoires (pour des applications auprès des acteurs économiques)

Economie Circulaire

- *Entrez dans la Boucle* : 140 entreprises engagées sur le Genevois français (contre 100 en 2025), lancement des opérations sur : AA, CCFG et CCAM
- *Pact'Matière du Grand Genève* : élaboration d'un programme Interreg France Suisse pour automne 2026
- *Atelier commande publique responsable* : nouveau territoire, 30 à 40 élus et techniciens visés

Emploi-Formation et ESR

- *Cité des Métiers* ; Inauguration du nouveau Centre de Thonon aggro, environ 8 000 usagers prévus sur 4 Centres (AA, TVI, CCFG et TA) , « Label Entreprise Apprenante » : cérémonie de remise des trophées le 07 juillet 2026
- *Programme Fr-Ch PLANETTE* : Poursuite investissements en équipements numériques pour accompagner la promotion des métiers, des formations et l'emploi dans la Transition écologique, ouverture plateforme avec 50 organismes de l'emploi-formation-orientation d'une plateforme numérique collaborative transfrontalière
- *Grand Forma* : Un Forum Grand Forma qui se développe (60 exposants), un nouveau site internet (plus de 110 formations recensées). Valorisation des sites de formation en développement dans les EPCI

Aut regard de ce programme, le **budget principal proposé pour 2026 serait le suivant** :

- **Total dépenses : 251 011€ (contre 234 000 € en 2025) en fonctionnement**

Communication – participation – culture

Monsieur Gabriel DOUBLET, délégué en charge de la Communication, de la participation et de la Culture présente le volet communication – participation et débute avec le bilan 2025 et présente également les principales actions réalisées en 2026

Bilan 2025 :

Communication :

- Promotion des **services & dispositifs** (covoiturage-leman, HéLéman, incitations covoiturage, Contrat chaleur, sensibilisation scolaires pollution lumineuse, établissements Grand Forma, Cité des métiers, etc.),
- **3 Actus en bref, 12 communiqués de presse, parutions média,**
- **Soutien presse locale** – visibilité actions du Pôle métropolitain,
- **Renforcement contenus réseaux sociaux** (+800 abonnés / +49% de posts LinkedIn en 2025),
- **Présence au Forum des collectivités 74.**

Culture :

- **4^{ème} édition du fonds culturel du Grand Genève** : **9 projets accompagnés. Total de 220'000€/CHF**
- **Expo photo itinérante 2025-2026 dans 42 communes** (27 en France, 15 en Suisse)
- **Lancement démarche Projet Culturel de Territoire du Grand Genève**
 - Phase 0 (cadrage)

- Evolution de l'interface de l'Agenda culturel en ligne FR/CH avec intégration événements de l'ensemble des communes genevoises et des communes de la région de Nyon
- Ouvrages : Livre Histoire **Tome 3** (diffusion dans les écoles primaires), ouvrage S. Colson

Transfrontalier : soutien communication sur le Projet d'agglomération 5 (impression documents)

Il présente ensuite les perspectives et propositions envisagées pour l'année 2026 qui seront axées sur :

Communication :

- **Nouvelle stratégie de communication** liée à la feuille de route (nouveau mandat)
- Déploiement d'une stratégie spécifique adaptée aux **nouveaux élus**. Axée pédagogie, compréhension : vidéo, webinaires, guide de l' élu, bilan-perspectives, etc.)
- Poursuite de la promotion des **services & dispositifs**. Représente environ 15 campagnes ciblées sur l'année, toutes thématiques confondues.
- Renouvellement du site **genevoisfrancais.org**.
- Poursuite du travail de **visibilité** du Pôle métropolitain, l'AOM et au SCoT.

Culture :

- **5^{ème}** édition du fonds culturel du Grand Genève - Enveloppe de 240'000€/CHF
- Réalisation d'un **Projet culturel de territoire**
 - Phase 2 (co-diagnostic) et phase 3 (co-construction de la feuille de route)
- **Fiche action PACTE** : faire de la culture un vecteur de mobilisation pour la transition écologique
 - **Étape 1** : lancement des travaux d'identification et de sélection des axes et collaborations transfrontalières
- **Rencontres culturelles** du Grand Genève – juin 2026 (date envisagée : 9 juin)

Au regard de ce programme, le **budget principal proposé pour 2026 serait le suivant :**

- **Total dépenses : 169 500 € (contre 223 500 € en 2025)**

Gouvernance et coopération transfrontalière

En ce qui concerne le volet gouvernance – coopération transfrontalière, Monsieur Christian DUPESSEY indique que les **principales dépenses réalisées en 2025** portaient sur

- Participation aux instances transfrontalières (Grand Genève, CRFG...)
- Secrétariat général du GLCT Grand Genève
- AMO juridique et RH
- Adhésions à des réseaux nationaux ou établissements publics (Mission opérationnelle Transfrontalière, CEREMA...)

Perspectives et propositions 2026 :

- Poursuite des missions liées à la coopération transfrontalière et des démarches associées
- Accompagnement des évolutions organisationnelles/ appui RH

Au regard de ce programme, le **budget principal proposé pour 2026 serait le suivant :**

- **Total Dépenses : 197 148 € (contre 217 500 € en 2025)**

Frédéric BESSAT, DGS, présente l'évolution des **ressources humaines** du Pôle métropolitain en 2025, marquée par le transfert de compétences en **Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)** et l'intégration des agents d'Annemasse Agglo et de la Communauté de Communes du Genevois. 17

postes ont été transférés et inscrits au tableau des emplois, conformément aux fiches d'impact approuvées en juin 2025, ainsi que 3 contrats de projet. Le Pôle compte désormais 41 postes répartis entre 30 postes administratifs (dont 19 en catégorie A) et 11 postes techniques (tous en catégorie A), auxquels s'ajoutent 5 contrats de projet. Avec 23 titulaires à ce jour, cette évolution garantit les capacités opérationnelles du Pôle métropolitain pour assurer ses missions, dans une logique de transfert.

Pour synthèse, Christian DUPESSEY indique que le budget prévisionnel 2026 du Budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français s'élève à 4 961 889 € en fonctionnement et 8 261 195 € en investissement. Pour financer ces dépenses, la contribution des 8 EPCI membres est fixée à 5,72 € par habitant. Ce budget reflète une augmentation significative des investissements, notamment grâce à des projets structurants comme le Contrat Chaleur Renouvelable (8 M€) et les actions liées à la transition écologique, la mobilité, et l'aménagement du territoire. Cette enveloppe permet de renforcer les missions du Pôle tout en accompagnant les dynamiques locales et transfrontalières.

Budget Annexe SCoT

Vincent SCATTOLIN, Premier Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, souligne que le **budget annexe SCOT 2026** s'élève à 534 562,30 € en fonctionnement et 235 600 € en investissement. Les études urbaines et environnementales (150 000 € et 35 500 € respectivement) et les actions de communication/concertation (60 500 €) sont prioritaires pour l'élaboration du SCOT.

Une nouvelle recette est attendue en 2026 : la dotation générale de décentralisation (61 000 €). Le budget reste conforme aux orientations du Comité de Pilotage SCOT et au budget global à 5 ans qui a été conjointement validé avec les intercommunalités membres du SCOT.

	BUDGET ANNEXE SCOT PRIMITIF			
	2025		2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Ressources humaines	238 000.00€		240 000 €	
Frais administratifs	25 600.00 €		23 600 €	
Communication -concertation	89 500.00 €		60 500 €	
Assistance juridique	19 000.00 €		20 000 €	
Adhésions	4000 €			
Maintenance informatique	5 786.08 €		5 862.30 €	
Fonctionnement				
Vir. Section Invest	96 930 €		161 550 €	
Report				
Subventions recettes				
Amortissement	10 770.00 €		23 050 €	5 100 €
Cotisations		489 586.08 €		529 462.30 €
Excédent				
Total fonctionnement	489 586.08 €	489 586.08 €	534 562.30 €	534 562.30 €
Excédent inv.				
Vir. Fonctionnement		96 930 €		
Amortissement		10 770 €	5 100 €	
Etudes Scot : urbanisme	90 000 €		150 000 €	
Etudes Scot : environnement	10 000.00 €		35 500 €	
SCOT CCG	7 700 €			
SCOT AA			45 000 €	
Subventions investissement				
Restes à réaliser				
FCTVA				
Recettes excédent				
Total Section Investissement	107 700.00 €	107 700.00 €	235 600.00 €	235 600.00 €

Vincent Scattolin rappelle le calendrier du SCoT

- 1 Délibération de prescription en mars 2025
- 1 marché public attribué avec 5 lots,
- 1 débat sur le projet d'aménagement stratégique prévu au CS du 18.12.2025
- 4 Bilans de SCoT préparés (3 validés fin 2025, un validé tout début 2026), 15 avis donnés sur des PLU de communes ou PLU intercommunaux.

Mobilité

Monsieur Julien BOUCHET, Vice-président délégué à la Mobilité, présente le **bilan 2025 relatif à la mobilité** :

- **Services à la mobilité déployés** sur le Genevois français : covoiturage planifié, spontané et sans réservation, Mobilité PRO / Covoit'PRO et autopartage, à destination du grand public et des employeurs.
- **Actions d'intérêt métropolitain (Grand Genève)** : préfiguration du Vélo Libre-Service transfrontalier, actions « petites douanes », mise en œuvre de la feuille de route des mobilités transfrontalières et pendulaires avec création de nouveaux arrêts HÉLÉman sur zones d'activités suisses.
- **Financements structurants mobilisés** : 780 k€ de Fonds vert depuis 2023, projet INTERREG MULTRAN GG, signature du PA5 et accords franco-genevois pour les lignes de bus transfrontalières et les infrastructures.
- **Covoiturage planifié** : 170 000 trajets en 2025, 70 000 inscrits, 2 500 covoitureurs réguliers ; évolution des partenaires et ajustement de la tarification pour maîtriser les coûts.
- **Covoiturage sans réservation – HÉLÉman** : 30 communes équipées, 40 arrêts, déploiement des lignes VGA et PGA, ajouts d'arrêts ZIPLO et ZIMEYSA, arrêt du service sur Faucigny.
- **Dispositif Mobilité PRO** : Déploiement territorial large : dispositifs en place sur de nombreuses zones d'activités et communes (Bonneviller, Marignier, Saint-Pierre-en-Faucigny, Archamps, Ville-la-Grand, Gex, Thonon, Saint-Julien, etc.). Dynamique 2025 : +15 nouveaux employeurs accompagnés, organisation de la rencontre annuelle des référents mobilité (avril 2025). Bilan depuis 2020 : 60 employeurs accompagnés, représentant environ 13 500 salariés.
- **Autopartage** : Extension du réseau : +1 commune équipée en 2025 (Valserhône), soit 14 communes et 38 véhicules au total. Renforcement de l'offre : ajout de véhicules à Thonon, poursuite de l'expérimentation avec ArchParc (6 mois reconduits). En cours : projets à Ville-la-Grand et Valleiry.

Julien BOUCHET détaille **les perspectives 2026 pour la Mobilité** :

- **Maintien et optimisation des services existants** : poursuite du covoiturage (bonification des trajets internes), maîtrise budgétaire et recherche de nouveaux partenariats.
- **Évolution du réseau HÉLÉman** : extension de la ligne PGA (Gex–Ferney), amélioration des dessertes et création d'un service HÉLÉman sur Thonon Agglo combinant covoiturage planifié et sans réservation.
- **Articulation des dispositifs** : redéfinition des cibles et recherche de complémentarités entre Léman Stop et HÉLÉman.
- **Déploiement territorial** : équipement de 4 nouvelles communes, développement d'offres expérimentales sur les zones d'activité.
- **Mobilité PRO** : poursuite de l'accompagnement des employeurs, création d'un défi covoiturage, déploiement des plans de mobilité et accompagnement à la mise en œuvre.
- **Animation et évaluation** : actions de pédagogie multi-cibles, enquêtes d'impact et organisation de la rencontre annuelle des référents mobilité.


Mobilité – AOM du Genevois français (sur le périmètre d'Annemasse Agglo et de la CC du Genevois)

Bilan à mi-novembre 2025 des actions communes :

- Création de l'AOM Genevois français Mobilités au 1er juillet 2025, dans le cadre de la préfiguration de la compétence.
- Réalisations structurantes : création de la ligne 4 (Saint-Julien – Annemasse), mise en place d'une tarification unique Z230/Z210 et création du Genevois Français Mobilités (GFM) Pass.
- Déploiement de services : transport à la demande sur les secteurs CCG et Annemasse Agglo, réadaptation du transport scolaire et des lignes régulières au 1er septembre 2025.

- *Communication : lancement d'une identité et d'une communication « Genevois français Mobilités »*

Monsieur Julien BOUCHET détaille les perspectives 2026 pour l'AOM, avec un budget fonctionnement de 32 883 543 € et un budget investissement de 32 962 811 €.

 Budget AOM Global 2026 Section Fonctionnement - Budget Primitif		
TRRF	RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	30 621 089,78
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 278 992,07
73	IMPÔTS ET TAXES	9 777 945,95
731	FISCALITÉ LOCALE	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	15 264 155,76
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 299 996,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00
77	RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00
TROF	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 262 453,41
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 262 453,41
002	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00
TRF	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	32 883 543,19
TDRF	DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	29 388 985,20
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	25 417 804,23
012	CHARGES DE PERSONNEL	28 560,00
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 199 200,97
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉLUS LOCAUX	0,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	1 230 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	513 420,00
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0,00
022	DÉPENSES IMPRÉVUES	0,00
TDOF	DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 494 557,99
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 494 557,99
002	DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00
TDF	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	32 883 543,19
ESF	Équilibre de la section fonctionnement	0,00



Budget AOM Global 2026

Section Investissement - Budget Primitif

TRRI	RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	29 468 253,59
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	19 038 356,46
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	10 073 413,15
45	OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	356 483,90
TROI	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 494 557,99
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 494 557,99
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0,00
001	EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00
RAR	RESTES À RÉALISER	0,00
TRI	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	32 962 811,50
TDRI	DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	30 700 358,09
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000 129,34
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 252 917,33
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION	0,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	22 975 827,52
10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 115 000,00
45	OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	356 483,90
TDOI	DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2 262 453,41
040	OPÉRATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 262 453,41
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES	0,00
001	DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00
RAR	RESTES À RÉALISER	0,00
TDI	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	32 962 811,50
ESI	Équilibre de la section investissement	0,00

Perspectives 2026 – AOM sur le territoire d'Annemasse Agglo (Investissements) :

- **Volume d'investissement 2026 : 26,1 M€**, dont **22,2 M€** consacrés aux projets d'infrastructure en cours.
- **Projets majeurs** : finalisation de la phase 2 du **Tram 2** (14,3 M€), fin de la phase 1 du **TCSP** et études phase 2 (3,3 M€), **P+R Aubrac** (4,6 M€).
- **Aménagements et équipements** : arrêts, gestion des P+R, entretien des plateformes tram et BHNS (800 k€), incluant vidéosurveillance et études d'abords.
- **Investissements liés à la CSP TP2A** : 3 M€ (achat et réparation de véhicules, billettique, open paiement, maintenance SAEIV).
- **Études** : 174 k€, avec suppression de la ligne Mobility Metrix et réaffectation partielle aux PDM AOM.

Perspectives 2026 – AOM sur le territoire d’Annemasse Agglo (Fonctionnement) :

- **Budget de fonctionnement 2026 : 17,9 M€.**
- **Contrats de CSP : 16,5 M€**, dont **TP2A (14,2 M€)** et **TPG (2,3 M€)** incluant CSP, droits de sillon, compensation tarification sociale et intéressement qualité.
- **Fonctionnement des projets d’infrastructure : 1 M€**, principalement pour le tram (indemnisation des commerçants, CIAT).
- **Conventions et contrats hors CSP : 400 k€** (pièces détachées tram, AMO, convention Oura, entretien DPAI AA, etc.).

Perspectives 2026 – AOM sur le territoire de la CC du Genevois (Investissement)

- **Budget d’investissement : 3,1 M€.**
- **Projets d’infrastructure en cours : 1,9 M€** : voie bus Archparc + études phase 2, reprise du projet tram.
- **Parkings relais : 0,5 M€** : P+R Archparc (dont 3^e sous-sol), arbitrage sur Viry (éclairage et consigne vélo).
- **Projets envisagés : 0,25 M€** : réaménagement gare de Collonges, études voie bus et arrêts Louis Armand.
- **Investissements liés au contrat Gembus (CSP TP2A) : 0,35 M€** : dépôt, sécurisation, équipements d’arrêts.
- **Études : 60 k€** (répartition PDM AOM)

Perspectives 2026 – AOM sur le territoire de la CC du Genevois (Fonctionnement)

- **Budget de fonctionnement : 7,7 M€.**
- **Transports scolaires : 2,3 M€** (marché de transport, logiciels, recettes Région et familles).
- **Transport public : 5,2 M€** : Gembus (3,8 M€), contribution GLCT (1 M€), ligne 4 et TAD (300 k€).
- **Politique cyclable : 50 k€** (à arbitrer).
- **Exploitation des parkings relais : 150 k€** (nouvelle prestation, incluant SS3 Archparc).

Monsieur Julien BOUCHET précise que plusieurs réunions de dialogue de gestion ont été organisées avec les représentants d’Annemasse Agglo et de la CC du Genevois pour la préparation des propositions budgétaires de l’AOM pour 2026. Ces éléments sont repris dans les perspectives budgétaires des deux intercommunalités. Pour la CC du Genevois, certains arbitrages sont encore à rendre et les montants présentés ci-dessous peuvent encore évoluer. Nous sommes toutefois proches des montants prévisionnels définitifs.

Monsieur le Président Christian DUPESSEY ouvre le temps des questions et demande aux délégués du Comité syndical si ils ont des questions ou des remarques après cette présentation complète du Budget principal , du Budget annexe SCOT et du Budget annexe AOM.

Les délégués du Comité syndical n’émettent pas de remarques. Il n’y a pas non plus de questions .

Monsieur le Président propose donc au Comité syndical de prendre acte de la tenue du Débat d’Orientation Budgétaire du Budget Primitif 2026, selon les termes ci-dessous :

1. Contexte général

La préparation des Budgets Primitifs (BP) pour l’année 2026 s’inscrit dans une logique de continuité et d’achèvement de la feuille de route politique du Pôle métropolitain, adoptée le **26 mars 2021**, ainsi que de la **prospectivité budgétaire 2022-2026**, adoptée le **18 décembre 2021**.

Les évolutions statutaires récentes ont conduit à la création de deux budgets annexes :

1. Un budget annexe **SCOT**,
2. Un budget annexe **AOM**.

L'année 2026 permettra de consolider ces nouvelles compétences transférées :

1. **Le SCOT du Genevois français**, élaboré sur un périmètre de quatre EPCI : Annemasse Agglo, la Communauté de communes du Genevois, Pays de Gex Agglo et Terre Valserhône.
2. **La compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)** pour deux EPCI : Annemasse Agglo et la Communauté de communes du Genevois, depuis le **1er juillet 2025**.

2. Bilan et orientations stratégiques

2.1. Mobilité : priorité du mandat

La mobilité constitue la priorité du mandat, avec la poursuite du déploiement de services destinés au Genevois français : autopartage, covoiturage, services à la mobilité, etc.

L'année 2025 a été marquée par la **création de la carte AOM**. La mission de coordination de la mobilité, mission socle pour l'ensemble des membres du Pôle métropolitain, sera financée par leurs contributions. Elle couvre notamment :

1. La planification stratégique Grand Genève,
2. La coordination des P+R,
3. La promotion du multimodal et des services à la mobilité.

À compter du **1er juillet 2025**, les services à la mobilité font l'objet d'une **convention d'entente entre AOM**, portée au budget annexe.

2.2. Programme d'actions 2026

L'année 2026, marquée par la préparation du prochain mandat, verra notamment :

1. Le suivi de l'évolution du **Projet d'agglomération n°5** et de la mise en œuvre des différentes générations de Projet d'agglomération.
2. Le déploiement de l'**Inter-SCOT** (boîte à outils ZAN, habitat, foncier).
3. La mise en œuvre de dispositifs dédiés à l'**économie circulaire**.
4. Le développement d'un **pacte économique fédérateur** entre le Pôle métropolitain et ses EPCI.
5. Des actions en faveur de la **transition écologique et énergétique** (Centrales villageoises, contrats chaleur, opération *La Nuit est Belle* 2026, biodiversité).
6. Le renforcement de l'offre de **formation** (Grand Forma / ESR) et d'accompagnement à l'évolution professionnelle (Cité des métiers).
7. L'appui à des **projets culturels partenariaux et transfrontaliers**, moteurs de cohésion territoriale.

3. Budgets 2026

3.1. Budget principal

Le sixième projet de budget du mandat est conforme à la prospective financière 2022-2026 et intègre les évolutions de compétences (SCOT pour quatre EPCI et AOM pour deux EPCI).

Recettes

La contribution de base 2026 est fixée à **5,72 €/habitant** pour les huit EPCI membres.

Contexte financier

Le projet de BP 2026 s'inscrit dans un contexte :

1. De **crise des finances publiques**,
2. De **fortes incertitudes sur les recettes externes**, notamment les cofinancements de l'État et des autres collectivités.

Ce contexte impose **prudence, maîtrise des dépenses et priorisation des actions**.

3.2. Budgets annexes

A. SCOT

Le BP 2026 est conforme à la programmation pluriannuelle 2024-2029 et aux orientations du Comité de Pilotage SCOT.

1. La cotisation SCOT de base est proposée à **1,70 €/habitant**, pour un budget global d'élaboration estimé à **2,25 M€ sur 5 ans** (études + ressources humaines).
2. Toute dépense spécifique à un EPCI sera **répercutée sur sa cotisation annuelle**.

Pour Annemasse Agglomération, il est proposé une cotisation réhaussée à **2,27 €/habitant**, intégrant :

1. Des frais de contentieux juridique,
2. Des dépenses liées à l'enquête publique du PAEN,
3. Une modification simplifiée du SCOT pour mise en compatibilité avec la loi Climat & Résilience et l'objectif ZAN.

B. AOM

Le budget 2026 prévoit :

1. **Près de 30 M€ en investissement**,
2. **Près de 26 M€ en fonctionnement**.

Investissements principaux

1. **Annemasse Agglomération** :
 1. Fin des travaux d'extension du tram (dernière ligne droite en 2026),
 2. Mise en œuvre du **P+R Aubrac**.
2. **Communauté de communes du Genevois (CCG)** :
 1. Réalisation de la **voie bus ArchParc**,
 2. Reprise des études du **tramway de Saint-Julien**.

Fonctionnement

Les dépenses concernent principalement :

1. La poursuite des contrats d'exploitation bus (TP2A, Gembus),
2. Les transports scolaires,

3. L'exploitation de la **ligne 80 via le GLCT Transport Public**, à laquelle le Pôle adhèrera au **1er janvier 2026**.

Des enveloppes sont également prévues pour :

1. La préparation des futurs contrats (périmètre, modalités de passation),
2. La réflexion sur la tarification.

Pour rappel, il est recommandé de maintenir **2,58 €/habitant** dans les budgets des EPCI membres de la convention d'entente de l'intercommunalité pour les services à la mobilité.

4. Calendrier budgétaire 2026

1. **Octobre–novembre 2025** : dialogue budgétaire avec les services.
2. **5 décembre 2025** : orientations budgétaires du Bureau.
3. **18 décembre 2025** : débat d'orientation budgétaire (DOB) au Comité syndical.
4. **6 février 2026** : vote du Budget primitif 2026.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté en annexe.

Christian DUPESSEY conclut en rappelant que ce budget 2026 s'inscrit dans une logique de continuité avec la feuille de route 2020-2026, tout en intégrant les nouveaux enjeux (transferts de compétences, transition écologique, coopération transfrontalière). Il invite les membres du Bureau à relayer ces orientations au sein de leurs intercommunalités et rappelle que le vote des Budgets primitifs est prévu lors du Comité syndical du 06 février 2026.

POINT N°5 - DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LE BUDGET PMGF, LE BUDGET SCOT, LE BUDGET AOM, AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

Monsieur le Président Christian DUPESSEY présente la délibération comme indiqué ci-dessous :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R. 2311-9, L. 2311-3 et L. 2311-4 ;

Vu l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43.

Vu les Statuts du Pôle métropolitain du Genevois français tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 ;

Vu la délibération n°CS2025-23 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 13 juin 2025 portant création du budget annexe « AOM du Genevois français » ;

Vu la délibération n°CS2025-56 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 11 juillet 2025 adoptant le montant des contributions des membres pour le budget annexe AOM du Genevois français pour l'année 2025 ;

Vu la délibération n°CS2025-58 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 11 juillet 2025 adoptant le budget AOM du Genevois français ;

Vu la délibération n°CS2025-60 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 11 juillet 2025 portant création des autorisations de programme et les crédits de paiement (AP/CP) ;

Vu le Budget Supplémentaire du budget annexe AOM, intégrant les résultats des anciens budgets dissous d'Annemasse Agglo approuvé par délibération lors du Comité syndical du 7 novembre 2025.

CONSIDÉRANT

- Que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif du syndicat peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AOM 2025 – HORS APCP

Chapitre / n° opération	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts) a	RAR 2024 inscrits au BP 2025 (crédits reportés) b	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2025 c	Montant total à prendre en compte d = a + c
20	654 035.69	0	-101 507.21	552 528.48
2031	485 068.09	0	-20160.61	464 907.48
2033	800.00	0	0	800.00
2051	86 821.00	0	0	86 821.00
21	1 364 995.59	0	827 000.00	2 191 995.59
2111	199 850.64	0	0	199 850.64
2128	175 604.00	0	0	175 604.00
2135	180 857.48	0	0	180 857.48
2145	443 598.23	0	0	443 598.23
2151	50 470.16	0	0	50 470.16
2155	6000.00	0	0	6000.00
2156	460 587.16	0	0	460 587.16
2157	8391.96	0	0	8391.96
2158	303 972.52	0	0	303 972.52
2181	160 899.01	0	0	160 899.01
2182	36 000.00	0	0	36 000.00
2183	153 194.03	0	0	153 194.03
2188	12 570.40	0	0	12 570.40
23	1 136 208.42	0	1 100 000.00	2 136 207.65
2313	18 932.65	0	0	18 932.65
2315	1 117 275.77	0	1 100 000.00	2 117 275.00
238	394 000.00	0	0	394 000.00
TOTAL				5 274 731.72

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 5 274 731.72 x 25 % = 1 318 682.93 €

Rappel APCP 2025

Chapitre ou n° opération - article	Libellé	Montants 2025
317	P+R AUBRAC	891 966.47
318	BUS ELECTRIQUES ET ELECTRIFICATION	190 000.00
916	TCSP GARE DE BONNE	3 271 166.50
200	LIGNE DE TRAMWAY – TRANCHE 2	9 189 340.74
TOTAL		13 502 473,71

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2026.

PMGF

Chapitre / n° opération	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts) a	RAR 2024 inscrits au BP 2025 (crédits reportés) b	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2025 c	Montant total à prendre en compte d = a + c
20	185 210.00	20 610.00	102 000.00	307 720.00
2051	185 210.00	20 610.00	102 000.00	
21	175 000.00		15 000.00	190 000.00
2152	85 000.00			
2181	10 000.00			
21828	80 000.00	102 068.70		
21831	0	8 232.41		
21838	0	20 800.00	15 000.00	
21848	0	84612.23		
45	0		663 457.53	663 457.53
TOTAL				1 161 177.53

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 1 161 177.53 x 25 % = 290 294.38 €

SCOT

Chapitre / n° opération	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts) a	RAR 2024 inscrits au BP 2025 (crédits reportés) b	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2025 c	Montant total à prendre en compte d = a + c
20 - 202	107 700.00	0	56 000.00	163 700.00
TOTAL				163 700.00

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 163 700 x 25 % = 40 925.00€

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de M. le Président dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif AOM 2026 le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de **1 318 682.93 €**.
- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif SCOT 2026 le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de **40 925.00 €**.
- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du budget primitif PMGF 2026 le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de **290 294.38 €**.

II. GRAND GENEVE

Monsieur le Président Christian DUPESSEY indique l'actualité et fait état des dernières réunions transfrontalières :

- *L'élection à la présidence du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève de Monsieur le Conseiller d'Etat du Canton de Genève Nicolas WALDER en Assemblée GLCT Grand Genève du 27 novembre dernier ;*
- *La signature des accords sur la mobilité dans le prolongement de l'Assemblée GLCT, toujours le 27 novembre 2025 : Accords sur le co-investissement par le Canton de Genève et les Maîtres d'ouvrages français et les Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain pour des projets d'intérêt conjoints (39 Millions CHF de crédits du Canton de Genève pour la période 2028-2031 et plus de 50% de cofinancements français) ; Accord conclut entre les AOM du Genevois français, les Cantons de Genève et Vaud et la Région de Nyon pour une meilleure prise en charge, par la partie suisse des déficits des lignes de bus transfrontalières (désormais les partenaires suisses prendront en charge 60% des déficits d'exploitation des déplacements transfrontaliers, contre 38% en moyenne actuellement, le reste étant supporté par les AOM du Genevois français)*
- *La réunion sur la scolarisation du 5 décembre 2025 avec une délégation française reçue, réaffirme nos positions composées de parlementaires Ain et Haute Savoie, du Pôle métropolitain et de ses EPCI membres (AA+CCG et PGA) des précisions ont été obtenues, mais les portes ne sont pas forcément beaucoup ouvertes. Une ouverture a été effectuée pour des mesures d'adaptation : prendre en considération les cycles de scolarité dans leur globalité, notamment pour l'école. Un élève sera alors garanti de poursuivre un cycle dans sa globalité. Les formations pros ne sont pas concernées par les mesures. Une commission devrait être rattachée au CRFG afin de traiter les cas particuliers et évaluer les impacts financiers sur les communes et étudier les éventuelles mesures compensatoires à mettre en place. Au-delà, le Président C Dupessey a proposé de travailler à une vision plus complète de l'ensemble de formation sur le Grand Genève et de travailler sur les parcours de formation transfrontaliers. La question de la scolarisation a été également discutée au Grand Conseil du canton de Genève avec une motion adoptée. Les parlementaires genevois rejoignent une grande partie des positions que les élus du Pôle métropolitain ont pu exprimer.*
- *Le séminaire politique sur le logement dans le Grand Genève, tenu le 9 décembre 2025, a réuni une forte participation. Il a mis en évidence la volonté partagée de disposer d'outils transfrontaliers et de faire de nouvelles propositions en matière de coopération transfrontalière sur les questions liées au logement et au foncier.*

III. CULTURE

POINT N°1 - FONDS CULTUREL GRAND GENEVE : APPROBATION DU REGLEMENT, DU CALENDRIER, DE L'ENVELOPPE ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE

Monsieur Gabriel DOUBLET, délégué à la Culture présente cette délibération comme suit :

Vu l'arrêté du Préfet de la Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024

approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n° CS2021-09 adoptée le 26 mars 2021, approuvant la feuille de route politique du mandat 2020-2026 du Pôle métropolitain ;

Vu la volonté du Pôle Métropolitain du Genevois français de promouvoir des projets culturels transfrontaliers innovants, répondant aux défis sociétaux actuels, notamment en matière de transition écologique.

CONTEXTE

Le Fonds Culturel du Grand Genève, créé en 2023, renforce les synergies culturelles entre les territoires français et suisses du Grand Genève. Ce dispositif vise à encourager les collaborations artistiques et culturelles, promouvoir la diversité culturelle, soutenir les projets transfrontaliers innovants, tout en renforçant le sentiment d'appartenance à un espace commun et forgeant une identité culturelle commune. Au-delà du « vivre ensemble », il s'agit aussi de faire de la culture un récit commun qui parle à tous et toutes, en soulignant sa valeur sociale — ce qu'elle apporte au quotidien en matière de lien, d'inclusion et d'épanouissement individuel et collectif.

Pour l'édition 2026-2027, ce fonds est doté d'un budget total de 240 000 €/CHF, cofinancé par les partenaires suivants :

- Le Canton de Genève pour 50 000 CHF,
- La Ville de Genève pour 50 000 CHF,
- L'Association des communes genevoises pour 50 000 CHF,
- Le Pôle métropolitain du Genevois français pour 70 000 €*,
- L'Etat français par le biais de la Direction des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes (DRAC AURA) pour 20 000 €.

FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Fonds soutient des projets culturels transfrontaliers qui :

- Favorisent la coopération entre acteurs français et suisses ;
- Innovent dans leurs formats, thématiques ou méthodes ;
- Valorisent l'identité culturelle du Grand Genève ;
- Intègrent des pratiques respectueuses de l'environnement.

** sous réserve du vote du budget*

Les candidatures sont ouvertes aux :

- Artistes professionnels indépendants disposant d'un statut reconnu, actifs sur le territoire du Grand Genève,
- Structures de droit privé : associations, fondations, équipements culturels privés, collectifs artistiques ou culturels,
- Structures de droit public : collectivités territoriales, équipements culturels publics.

Chaque projet doit être co-porté conjointement par au moins un acteur français et un acteur suisse, une attention particulière sera portée sur les modalités du co-portage entre les deux porteurs. Le projet doit se dérouler entre le 24 avril 2026 et le 31 décembre 2027. Les actions doivent être déployées sur au moins deux communes françaises et deux communes suisses.

CRITÈRES D'ÉVALUATION :

Les projets seront évalués sur leur :

- **Assise territoriale et impact environnemental**

(Coopération transfrontalière et implication d'acteurs des deux pays ; déploiement et impact territorial du projet ; intégration d'une démarche participative impliquant les habitants de tous âges ; pertinence et ambition des démarches de transition écologique.)

- **Intérêt artistique**

(Innovation et originalité des formats ou des contenus ; contribution à l'identité culturelle commune du Grand Genève ; complémentarité ou enrichissement de l'offre culturelle existante.)

- **Cohérence et viabilité du projet**

(Cohérence entre les objectifs, les moyens, et les résultats attendus ; faisabilité du projet (calendrier réaliste, partenariats solides, etc.) ; pertinence et clarté du budget.)

La subvention couvre jusqu'à 80 % des dépenses éligibles hors taxes, dans la limite des fonds disponibles. Le fonds n'a pas vocation à financer les frais de fonctionnement des structures ni à compenser un déficit structurel.

PROCESSUS DE SÉLECTION :

Les dossiers sont instruits en trois étapes :

1. **Présélection technique et professionnelle** par un jury composé de représentants des partenaires financiers et de conseillers culturels.
2. **Sélection politique** par un jury d'élus incluant des représentants du Pôle métropolitain, de la DRAC AURA, de la Ville et du Canton de Genève, et de l'Association des communes genevoises.
3. **Validation** par délibération du Comité Syndical du Pôle métropolitain du Genevois français.

CALENDRIER :

- Lancement de l'appel à projets : 2 février 2026
- Clôture des candidatures : 24 avril 2026
- Commissions d'instruction technique : 28 mai 2026
- Commissions d'instruction politique : 11 juin 2026
- Délibération finale en Comité Syndical : 10 juillet 2026
- Annonce des lauréats : 13 juillet 2026

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre du Fonds Culturel du Grand Genève pour 2026-2027 selon les modalités présentées ;
- **APPROUVE** la participation du Pôle métropolitain du Genevois au Fonds Culturel du Grand Genève à hauteur de 70 000 € pour l'édition 2026-2027 ;
- **AUTORISE** le Président du Pôle métropolitain à engager les démarches nécessaires, y compris la signature des conventions de financement avec les Lauréats (annexées)
- **ADOpte** les critères d'attribution détaillés dans le règlement du fonds annexé à la présente délibération.

IV. TRANSITION ECOLOGIQUE

POINT N°1 - DISTRIBUTION DE LA SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE SUR LE FONCIER AGRICOLE (SAFER°)

Monsieur Sébastien JAVOGUES, Vice-président délégué à la Transition écologique rappelle le travail qui a été réalisé avec la SAFER . La plaquette distribuée est une synthèse de l'étude sur le foncier

agricole réalisée en 2024, sur le Genevois français. Cette étude a été confiée par le Pôle métropolitain du Genevois français à la SAFER. La SAFER propose également de décliner cette synthèse pour les huit EPCI du Pôle métropolitain du Genevois français qui en feraient la demande.

V. MOBILITE

POINT N°1 - INFORMATION DEPLOIEMENT VEHICULE D'AUTOPARTAGE CITIZ A VALSERHONE

Monsieur Christian DUPESSEY, Président présente le déploiement de la première station d'autopartage CITIZ sur le territoire de Terre Valsershône l'Interco, implantée à proximité immédiate de la gare afin de favoriser l'intermodalité. Les véhicules ont été installés le 27 novembre. Dans le cadre du lancement du service, un stand d'information a également été tenu lors du festival de la bande dessinée le 29 novembre, permettant de sensibiliser le public et de promouvoir l'usage de ce nouveau dispositif de mobilité partagée.

POINT N°2 CONVENTION POUR L'ELABORATION CONCERTEE DU DOSSIER DE DEMANDE DE STATUT DU SERM FRANCO-SUISSE

Monsieur Christian DUPESSEY, Président présente cette délibération, qui acte une baisse des contributions ainsi qu'une évolution du périmètre des partenaires.

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L1111-10IV ;

Vu le code des transports, et notamment les articles L2111-9 à L2111-9-3 et L2121-3 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la Loi n° 2010-597 relative au Grand Paris, notamment son article 7 et son Titre III ;

Vu la Loi n°2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains ;

Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions de SNCF Réseau ;

Vu le protocole du volet mobilités du Contrat de Plan État – Région (CPER) Auvergne-Rhône-Alpes 2023 – 2027 signé le 16 mai 2024 par le Président de la Région et la Préfète de région, et son volet consacré aux Services Express Régionaux Métropolitains ;

Vu le courrier du ministre en date du 04 juillet 2024 portant labellisation du projet de service express régional métropolitain franco-suisse et autorisation de la SGP à l'accompagner, conjointement avec SNCF Réseau dans sa Phase de préfiguration ;

Vu la délibération n° CS2020-25 du 10 septembre 2020 relative aux délégations du Bureau et du Président du Pôle métropolitain ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-0013 du 29 juillet 2024, approuvant les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français, et le transfert effectif de la compétence mobilité d'Annemasse Agglomération et de la Communauté de communes du Genevois du Genevois au 1er juillet 2025

Vu la délibération n°CS2025-17 du Comité Syndical du Pôle métropolitain du Genevois français du 28 mars 2025, ayant approuvé la Convention pour l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du SERM franco-suisse.

Vu la délibération n°BC_2025_0024 du Bureau Communautaire d'Annemasse Agglomération du 11 mars 2025, ayant approuvé la Convention pour l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du SERM franco-suisse.

Vu la délibération n° c_20250317_mob_024 du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune du Genevois du 17 mars 2025, ayant approuvé la Convention pour l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du SERM franco-suisse.

PREAMBULE

La démarche partenariale du SERM franco-suisse s'inscrit dans la continuité de la rencontre politique du 17 juin 2024. Elle vise à accompagner la dynamique de développement du territoire, en améliorant les conditions de mobilité pour tous, à l'échelle du bassin de vie.

LE NOUVEAU CADRE MIS EN PLACE PAR LA LOI SERM

La loi n°2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains (ci-après « **loi SERM** ») a défini un SERM comme étant une « *offre multimodale de services de transports collectifs publics, [appuyée] prioritairement sur un renforcement de la desserte ferroviaire, [intégrant] le transport routier à haut niveau de service, les réseaux cyclables et, le cas échéant, le transport fluvial, le covoiturage, l'autopartage et les transports guidés, ainsi que la création ou l'adaptation des gares et pôles d'échanges multimodaux.* »

Le troisième alinéa de l'article L. 1215-6 du code des transports précise les objectifs des SERM comme étant « *une amélioration de la qualité des transports du quotidien, notamment par des dessertes plus fréquentes et plus fiables des zones périurbaines, la réduction de la pollution de l'air, la lutte contre l'auto-solisme, le désenclavement des territoires périurbains et ruraux insuffisamment reliés aux centres urbains, une meilleure accessibilité, notamment pour les personnes en situation de handicap, et la décarbonation des mobilités* ».

A l'échelle locale, le 17 juin 2024 a eu lieu une rencontre politique, fondatrice du préambule et permettant le partage d'une ambition commune. Le 27 juin 2024, le « dossier minute » du SERM élaboré par tous les partenaires a été transmis au ministre délégué aux transports.

Afin de lui permettre de contribuer à cette démarche, et dans les conditions prévues par le I.A. de l'article 20-3 de la loi n° 2010-597, la Région, Annemasse Agglomération et le Canton de Genève ont, par un courrier en date du 08 avril 2024, sollicité le ministre délégué en charge des Transports pour que la SGP, au travers de sa filiale SGP Dev, soit associée à l'élaboration au dossier préalable à l'obtention du statut de SERM. 10 *Convention relative au financement de la phase de préfiguration du SERM franco-suisse*

SERM FRANCO-SUISSE

Par un courrier du 4 juillet 2024, le ministre chargé des Transport a labellisé le SERM franco-suisse. Le ministre a autorisé, par cette décision en date du 4 juillet 2024, la SGP, au travers de sa filiale SGP Dev, conjointement avec SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, à participer à la réalisation de la phase de préfiguration pour le SERM franco-suisse.

A la suite de cette labellisation, le projet de SERM franco-suisse entre dans une Phase de préfiguration – objet de la présente convention – en s'appuyant sur les intentions suivantes partagées par les partenaires :

- le projet crée une alternative crédible à l'usage de la voiture individuelle pour les citoyens qui se déplacent chaque jour sur des distances intermédiaires (entre 15 et 45 minutes, entre 15 et 45 km) afin de répondre aux problèmes de congestion routière et de saturation ferroviaire ;
- le projet favorise une architecture complète des modes de transports – du piéton au ferroviaire en passant par les navettes lacustres – sans les opposer. Il vise à concevoir les réponses aux différents besoins de mobilité en fonction des aspirations des territoires ;

- il vise à préserver les capacités de fret sur le territoire ;
- le projet donne à l'ensemble des habitants une version consolidée, facilitée et coordonnée des offres de mobilité disponibles, avec une signalétique et des informations plus homogènes ;
- l'ambition est portée par l'ensemble du territoire avec une gouvernance à renforcer.

Le projet vise à piloter des investissements cohérents et soutenables. Il est réaliste sur le plan financier.

- La continuité des démarches engagées

Sur ce territoire élargi, on compte de nombreuses démarches (plans de mobilités (PDM), schémas de cohérence territoriale (SCoT ...) pour accompagner la dynamique de développement du territoire, en améliorant les conditions de mobilité à l'échelle du bassin de vie, notamment autour de ses principaux pôles urbains.

Et plus globalement, faire émerger une vision d'ensemble pour définir une amélioration phasée de l'offre de service sur l'ensemble de ses composantes

A titre d'illustration, les développements de projets ferroviaires, tels que les projets de revitalisation de l'infrastructure, d'amélioration de la capacité d'emport ou des futurs développements d'offre et l'évolution de l'offre des transports en commun nécessitent d'être coordonnés.

Dans ce contexte, la Région, Pays de Gex aggro, Thonon Agglomération, la CCPEVA, le PMGF, le SIAC, la CCRTS, Haut-Bugey Agglomération, le SM4CC et Grand Annecy, en application de l'article L.1215-6 précité, ont décidé de formuler au travers de la présente convention, une proposition conjointe au ministre chargé des transports en vue d'obtenir le statut de SERM pour le projet franco-suisse.

OBJET DE LA CONVENTION ET PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE PRÉVISIONNEL

La présente convention a pour objet de définir :

- le contenu, le périmètre et le calendrier de réalisation des Études et Attendus, ainsi que le rôle des Parties pour les mener à bien ;
- les conditions et modalités de financement de SNCF Réseau et SNCF Gares & connexions pour la réalisation des Études et Attendus, dans les délais estimés fixés par la présente Convention et selon le périmètre décrit à l'ARTICLE 4.1 ;
- le versement de la dotation forfaitaire de l'Etat à SGP Dev pour sa participation à l'obtention du statut de SERM, dont la réalisation des Études et Attendus ;
- les modalités de suivi et de gouvernance de la Convention.

FINANCEMENT DE L'OPERATION :

En dehors des Etudes et Attendus réalisés par SGP Dev, le coût des Études et Attendus visés par la présente Convention est fixé à : 416 000 Euros Courants pour des paiements prévus sur 2025 et 2026 soit :405 044,29Euros Constants (conditions économiques de décembre 2024) répartis comme suit.

Plan de financement :

Les Financeurs s'engagent à participer au financement des Etudes et Attendus selon la clé de répartition suivante. Financeur	Clé de répartition (%)	Montant en euros courants
Etat	37,98%	158 000 €
Région	43,03%	179 000 €
Grand Annecy	4,36%	18 151 €

Pays de Gex agglo	2,01%	8 374 €
SM4CC	1,92%	8 006 €
PMGF (Total)	5,31%	22 098 €
<i>Dont pour les compétences AOM d'Annemasse Agglo et de la CC du Genevois</i>	2,81%	11 672 €
Haut-Bugey Agglomération	1,65%	6 851 €
SIAC	1,57%	6 516 €
Thonon Agglomération	0,83%	3 470 €
CCRTS	0,78%	3 255 €
CC PEVA	0,55%	2 278 €
TOTAL	100,0%	416 000 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de partenariat du Pôle Métropolitain dans le cadre des études de préfiguration du SERM franco-genevois.
- **APPROUVE** la convention pour l'élaboration concernée du dossier de demande de statut du SERM franco-suisse, annexée à la présente délibération
- **VALIDE** la participation financière évaluée à 22 098 € TTC
- **RAPPELLE** que les crédits seront inscrits au budget principal – exercice 2026 – chapitre 20 - nature 2031 – gestionnaire 2MOB – antennes OMT2 et SERM
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et tout autre document s'y rapportant.

VII. COLLEGE AOM DU GENEVOIS FRANCAIS

POINT N°1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président désigne M. Julien BOUCHET comme secrétaire de séance.

POINT N°2 - PROJET DE DELIBERATION TCSP ANNEMASSE-BONNE 35 rte Taninges

Monsieur Julien BOUCHET, Vice-président délégué aux Mobilités, présente cette délibération comme suit :

Le projet mené par le Pôle Métropolitain du Genevois Français, dit TCSP ANNEMASSE-BONNE consiste en la création d'aménagements de la voirie pour la réalisation d'une ligne de transport en commun en site propre entre les communes d'Annemasse et de Bonne. Ce projet permettra d'améliorer le cadencement, les temps de parcours (vitesse commerciale) et la régularité des bus par l'aménagement de voies réservées et de priorité aux feux. La mise en accessibilité des arrêts améliorera également l'accessibilité et le confort pour l'ensemble des usagers.

Dans le cadre de ce projet, le pôle métropolitain du genevois français doit acquérir un bien, propriété de la Société civile immobilière de construction vente dénommée la BOHEME.

La communauté d'Agglomération Annemasse les Voirons a fait part à la SCICV LA BOHEME de sa volonté de mettre en place des transports en commun sur des voiries dédiées uniquement à cet usage. Pour se faire, il a été proposé d'acquérir dans un ENSEMBLE IMMOBILIER situé à **VETRAZ-MONTHOUX (HAUTE-SAVOIE) (74100), 35 Route de Taninges** et figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	437	35 route de Taninges	00 ha 12 a 29 ca
A	790	35 route de Taninges	00 ha 02 a 58 ca
A	1450	35 route de Taninges	00 ha 04 a 50 ca

Les lots de copropriété suivants :

Lot numéro trois (3)

Une cave située à l'angle Nord-Ouest du rez-de-chaussée du bâtiment.

Et les huit millièmes (8 /1000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro quatre (4)

Un appartement occupant la quasi totalité du rez-de-chaussée du bâtiment.

Et les quatre cent quarante-huit millièmes (448 /1000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro neuf (9)

Un emplacement de parking extérieur portant le numéro P7 au plan général.

Et les trois millièmes (3 /1000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro dix (10)

Un emplacement de parking extérieur portant le numéro P8 au plan général.

Et les trois millièmes (3 /1000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro quinze (15)

Un emplacement de parking extérieur portant le numéro P6 au plan général.

Et les cinq millièmes (5 /1000 èmes) des parties communes générales.

Par un avis en date du 24 avril 2024, le Pôle d'évaluation domanial a estimé le prix de la cession à 516.000€

Il est demandé au conseil syndical de se prononcer sur l'acquisition des lots ci-dessus désignés, situées sur la commune de VETRAZ-MONTHOUX, pour le prix de 516.000€. Les frais d'actes seront à la charge du pôle métropolitain.

Le projet de promesse demeure annexé aux présentes pour information.

Ceci exposé, **le Comité syndical collège-AOM, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **PROPOSE D'ACQUERIR** auprès de les lots ci-dessus désignés pour une valeur de CINQ CENT SEIZE MILLE EUROS (516.000,00€)
- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération,

- **IMPUTE** la dépense sur le crédit ouvert à cet effet au Budget annexe AOM du Genevois français, destination TCSP, article 2115.

V. DIVERS

POINT N°1 – POINT D'INFORMATION SUR LES PROCHAINES DATES D'INSTANCES DU POLE METROPOLITAIN EN 2025 ET EN 2026

Bureau :

- Vendredi 16 janvier 2026 12h00 -14h00

Comité Syndical :

- Vendredi 06 février 2026 12h00-14h00 (vote BP 2026) – *en présentiel* -

Annexes :

- *PV du Comité syndical du 26 septembre 2025*
- *Calendrier 2026*
- *Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)*
- *Accords transfrontaliers historiques sur le financement d'infrastructures de mobilité*
- *Communiqué Election Nicolas WALDER 02decembre2025*
- *Lignes de Bus concernées par la lettre d'intention*
- *Liste de projets transfrontaliers structurants*
- *Annexe Convention Fonds culturel Grand Genève*
- *Annexe Règlement Fonds Culturel Grand Genève*
- *SAFER AURA Foncier Agricole du Genevois français*
- *Convention SERM annexe*
- *SCoT Annexe Bilan SCoT Pays de Gex Agglo*
- *SCoT Projet d'Aménagement Stratégique*
- *SCoT Débat Projet d'Aménagement Stratégique Synthèse*
- *PROMESSE DE VENTE SCCV LA BOHEME POLE METROPOLITAIN GENEVOIS FRANCAIS (35 route de Taninges) 22829439*